

1^{re} D⁰³

no 9915. 2615

Com. de Laquenne

Construction d'une maison
d'école

Gulle le 9 Mai 1884

M. le Maire à Laquenne,

J'ai communiqué à M. l'Inspecteur d'Académie, la délibération en date du 19 Mars 1883, ^{du conseil municipal de Laquenne,} par laquelle cette assemblée rejette la demande qui lui avait été soumise relativement à la construction d'une école double, et décide la construction d'une maison spéciale aux garçons.

Dans son rapport, de ce jour, ce fonctionnaire insiste de nouveau en faveur de la ~~mais~~ son projet, et me fait connaître que la commune de Laquenne, serait dans un grand embarras, si pour une cause quelconque, les ~~vœux~~ de fortieurs, venaient à quitter la commune.

Veuillez soumettre de nouveau au conseil municipal, la demande de construction d'une école double, et m'adresser copie de la délibération intervenue.